

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1330138X

Direction déléguée aux opérations.

Direction du contrôle-contentieux et de la répression des fraudes.

Secrétariat général.

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE AUX OPÉRATIONS (DDO)

DIRECTION DE L'ORGANISATION DE LA RELATION CLIENTS ET DE LA QUALITÉ (DOCQ)

M. Jean-Yves CASANO

Décision du 15 février 2013

La délégation de signature accordée à M. Jean-Yves CASANO par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. David XARDEL

Décision du 15 février 2013

Délégation de signature est accordée à M. David XARDEL, responsable de la direction de l'organisation, de la relation clients et de la qualité, DDO/DOCQ, pour signer :

- la correspondance courante de la direction de l'organisation, de la relation clients et de la qualité ;
- les lettres réseau et enquêtes/questionnaires relevant de la direction de l'organisation, de la relation clients et de la qualité ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

En matière de marchés publics et dans le cadre des opérations intéressant sa direction, délégation de signature est accordée à M. David XARDEL pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 M€ TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 350 000 € TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DU CONTRÔLE-CONTENTIEUX ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DCCRF)

M. le docteur Pierre FENDER

Décision du 22 février 2013

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. le directeur général et de M. le professeur Hubert ALLEMAND, délégation générale temporaire de signature est accordée à M. le docteur Pierre FENDER, du 7 au 8 mars 2013.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Département organisation, qualité projet et information (DOQUAPI)

M. Bertrand BROGNIART

Décision du 1^{er} mai 2012

La délégation de signature accordée à M. Bertrand BROGNIART par décision du 1^{er} mars 2012 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département organisation, qualité projet et information, SG, délégation de signature est accordée à M. Bertrand BROGNIART, adjoint au responsable du département, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département organisation, qualité projet et information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Département budget, coordination et sécurisation des achats (DBCSA)

M. David TRIVIÉ

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à M. David TRIVIÉ par décision du 5 septembre 2011 est abrogée.

Délégation est donnée à M. David TRIVIÉ, responsable du département budget, coordination et sécurisation des achats, SG :

Pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département DBCSA, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- les copies conformes des marchés, contrats et conventions nécessaires au fonctionnement de la CNAMTS.

Pour inscrire : l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et de l'UNCAM.

Pour valider : les engagements provisionnels et les dégagements provisionnels de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mlle Corinne MIMINI

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mlle Corinne MIMINI par décision du 24 janvier 2011 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département budget, coordination et sécurisation des achats, délégation de signature est accordée à Mlle Corinne MIMINI, adjointe au responsable du département budget coordination et sécurisation des achats, SG :

Pour signer :

- la correspondance courante du département concerné, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- les copies conformes des marchés, contrats et conventions nécessaires au fonctionnement de la CNAMTS.

Pour inscrire : l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et de l'UNCAM.

Pour valider : les engagements provisionnels et les dégagements provisionnels de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Marie-Paule BREUIL

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Paule BREUIL par décision du 1^{er} décembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Marie-Paule BREUIL, département budget, coordination et sécurisation des achats, SG :

- pour inscrire l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM ;
- pour saisir les engagements provisionnels et les dégagements provisionnels de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mlle Sophie FOURNELLE

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mlle Sophie FOURNELLE par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mlle Sophie FOURNELLE, département budget, coordination et sécurisation des achats, SG :

- pour inscrire l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM ;
- pour saisir les engagements provisionnels et les dégagements provisionnels de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Céline HUNAUT

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Céline HUNAUT par décision du 14 juin 2011 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Céline HUNAUT, département budget, coordination et sécurisation des achats, SG :

- pour inscrire l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM ;
- pour saisir les engagements provisionnels et les dégagements provisionnels de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Murielle MARQUES

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Murielle MARQUES par décision du 17 janvier 2011 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Murielle MARQUES, département budget, coordination et sécurisation des achats, SG :

- pour inscrire l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM ;
- pour saisir les engagements provisionnels et les dégagements provisionnels de l'établissement public de la CNAMTS et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA GESTION DES MOYENS
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL (DGMET)

Département des achats (DDA)

Mme Nadine TEXIER

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Nadine TEXIER par décision du 3 janvier 2011 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Nadine TEXIER, responsable du département des achats, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP dans la limite des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour tous les achats du secrétariat général ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM et sur les autres fonds nationaux ainsi que sur le FIOCS.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Joseph SURANITI

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à M. Joseph SURANITI par décision du 21 février 2011 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département des achats, SG/DGMET, délégation de signature est accordée à M. Joseph SURANITI, adjoint au responsable du département des achats, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP dans la limite des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour tous les achats du secrétariat général ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM et sur les autres fonds nationaux ainsi que sur le FIOCS.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Michel PRIGENT

Décision du 1^{er} mars 2012

La délégation de signature accordée à M. Michel PRIGENT par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation est donnée à M. Michel PRIGENT, SG/DGMET, pour signer :

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, sur les autres fonds nationaux ainsi que sur le FIOCS.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Département ressources documentaires (DRD)

Mme Valérie LE ROY

Décision du 1^{er} juin 2012

La délégation de signature accordée à Mme Valérie LE ROY par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Valérie LE ROY, responsable du département ressources documentaires, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante du département ressources documentaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées pour le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Isabelle KOCH

Décision du 1^{er} juin 2012

La délégation de signature accordée à Mme Isabelle KOCH par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département ressources documentaires, délégation de signature est accordée à Mme Isabelle KOCH, adjointe au responsable du département ressources documentaires, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante du département ressources documentaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Département supports et services (DSS)

Mme Roselyne MIGEON

Décision du 1^{er} juin 2012

Délégation de signature est accordée à Mme Roselyne MIGEON, responsable du département supports et services, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département supports et services, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées pour le département concerné ;
- les correspondances relatives au dépôt légal des publications/périodiques/ouvrages.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Département maintenance logistique Frontalis (DMLF)

M. Éric CAILLÉ

Décision du 1^{er} mai 2012

La délégation de signature accordée à M. Éric CAILLÉ par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département maintenance logistique Frontalis, délégation de signature est accordée à M. Éric CAILLÉ, adjoint au responsable du département maintenance logistique Frontalis, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département maintenance logistique Frontalis, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées pour le département concerné ;
- les demandes de façonnage de carte d'accès de sécurité du système d'information de la Caisse nationale de l'assurance maladie.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Département de l'administration des sites déconcentrés (DASD)

Sites d'Angers-Nantes

M. Bruno TORRES

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à M. Bruno TORRES par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Nicole TALUAU

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Nicole TALUAU par décision du 20 juin 2011 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Nicole TALUAU, responsable administratif des sites d'Angers-Nantes, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites d'Angers-Nantes, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétaire général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites d'Angers-Nantes ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles et immeubles) et aux personnes relevant de son autorité auprès des services de police ou de toute juridiction compétente,
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites d'Angers-Nantes dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites d'Angers-Nantes dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Marie-Claude PAPINI

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Claude PAPINI par décision du 20 juin 2011 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Marie-Claude PAPINI, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites d'Angers-Nantes dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable administratif des sites d'Angers-Nantes, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude PAPINI pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites d'Angers-Nantes, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétariat général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites d'Angers-Nantes dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement,

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Marie-Annick FOUSSARD

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Annick FOUSSARD par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Site de Dijon

M. Philippe LANAPPE

Décision du 1^{er} décembre 2012

Délégation de signature est accordée à M. Philippe LANAPPE, responsable administratif du site de Dijon, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du site de Dijon, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétaire général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le site de Dijon ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles et immeubles) et aux personnes relevant de son autorité auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre du site de Dijon dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du site de Dijon dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Angélique DUINAT

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à Mme Angélique DUINAT par décision du 1^{er} juillet 2011 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Angélique DUINAT, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du site de Dijon dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable administratif du site de Dijon, délégation de signature est donnée à Mme Angélique DUINAT pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du site de Dijon, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétariat général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
 - les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre du site de Dijon dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement.
- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Site d'Évreux

M. François DEMOETE

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à M. François DEMOETE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. François DEMOETE, responsable administratif du site d'Évreux, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du site d'Évreux, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétaire général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le site d'Évreux ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles et immeubles) et aux personnes relevant de son autorité auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre du site d'Évreux dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du site d'Évreux dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Lydie GOLONKA

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à Mme Lydie GOLONKA par décision du 20 juin 2011 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Lydie GOLONKA, adjointe au responsable administratif du site d'Évreux, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du site d'Évreux dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable administratif du site d'Évreux, délégation de signature est donnée à Mme Lydie GOLONKA pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du site d'Évreux, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétariat général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
 - les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre du site d'Évreux dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement.
- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Pascale LABBÉ

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Pascale LABBÉ par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

En l'absence du responsable administratif du site d'Évreux, SG/DGMET, délégation de signature est accordée à Mme Pascale LABBÉ pour signer les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre du site d'Évreux dans le respect des enveloppes allouées.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Sites de Grenoble-Valence-Lyon

M. Laurent VIOLETTE

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à M. Laurent VIOLETTE par décision du 11 juillet 2011 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Laurent VIOLETTE, responsable administratif des sites de Grenoble-Valence-Lyon, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites de Grenoble-Valence-Lyon, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétaire général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Grenoble-Valence-Lyon ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles et immeubles) et aux personnes relevant de son autorité auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites de Grenoble-Valence-Lyon dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Grenoble-Valence-Lyon dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Marjorie THAI

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Marjorie THAI par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Marjorie THAI, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Grenoble-Valence-Lyon dans le respect des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Grenoble-Valence-Lyon.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Cécile VULLIET

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à Mme Cécile VULLIET par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Cécile VULLIET, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Grenoble-Valence-Lyon dans le respect des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Grenoble-Valence-Lyon.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Saliha CHELOUAH

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à Mme Saliha CHELOUAH par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Saliha CHELOUAH, SG/DGM, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du site de Lyon dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le site de Lyon.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Jérôme LOCATELLI

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à M. Jérôme LOCATELLI par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Marc PELLOUX-PRAYER

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à M. Marc PELLOUX-PRAYER par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Jacques SARAGAGLIA

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à M. Jacques SARAGAGLIA par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Site de Rennes

M. Yannick MEIGNEN

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à M. Yannick MEIGNEN par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Yannick MEIGNEN, responsable administratif du site de Rennes, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du site de Rennes, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétaire général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le site de Rennes ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles et immeubles) et aux personnes relevant de son autorité auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre du site de Rennes dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du site de Rennes dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Marie-Pierre BROHAN

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Pierre BROHAN par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.
Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Sites de Troyes-Bordeaux-Caen

Mme Sylvie LADOIRE-REVOL

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à Mme Sylvie LADOIRE-REVOL par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Sylvie LADOIRE-REVOL, responsable administratif des sites de Troyes-Bordeaux-Caen, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites de Troyes-Bordeaux-Caen, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétaire général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Troyes-Bordeaux-Caen ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles et immeubles) et aux personnes relevant de son autorité auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites de Troyes-Bordeaux-Caen dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Troyes-Bordeaux-Caen dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Maryse BIGOT

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à Mme Maryse BIGOT par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Maryse BIGOT, adjointe au responsable administratif des sites de Troyes-Bordeaux-Caen, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Troyes-Bordeaux-Caen dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable administratif des sites de Troyes-Bordeaux-Caen, délégation de signature est donnée à Mme Maryse BIGOT pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites de Troyes-Bordeaux-Caen, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétariat général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites de Troyes-Bordeaux-Caen dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Miguel PROTAT

Décision du 1^{er} janvier 2013

Délégation de signature est accordée à M. Miguel PROTAT, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, ordres de recettes et ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés au titre des sites de Troyes-Bordeaux-Caen, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Troyes-Bordeaux-Caen.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Nicolas LARIQUE

Décision du 1^{er} janvier 2013

La délégation de signature accordée à M. Nicolas LARIQUE par décision du 20 juin 2011 est abrogée.

Délégation est accordée à M. Nicolas LARIQUE, SG/DGMET, pour signer les ordres de dépenses, titres de recettes et ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la CNAMTS.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Sites de Valenciennes-Toufflers

Mme Annie TAVEAU

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à Mme Annie TAVEAU par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Annie TAVEAU, responsable administratif des sites de Valenciennes-Toufflers, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites de Valenciennes-Toufflers, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétaire général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Valenciennes-Toufflers ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles et immeubles) et aux personnes relevant de son autorité auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites de Valenciennes-Toufflers dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Valenciennes-Toufflers dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Olivier FERAIN

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à M. Olivier FERAIN par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Olivier FERAIN, adjoint au responsable administratif des sites de Valenciennes-Toufflers, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Valenciennes-Toufflers dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable administratif des sites de Valenciennes-Toufflers, délégation de signature est donnée à M. Olivier FERAIN pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites de Valenciennes-Toufflers, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétariat général ou concernant les destinataires suivants : tutelles, corps de contrôle ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP au titre des sites de Valenciennes-Toufflers dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Karine MOCHEZ

Décision du 1^{er} décembre 2012

La délégation de signature accordée à Mme Karine MOCHEZ par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Karine MOCHEZ, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Valenciennes-Toufflers dans le respect des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Valenciennes-Toufflers.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.